

COMMUNE DE TREY
Municipalité

**Au Conseil Général
de Trey**
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2014

Trey, le 1er juin 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

La Municipalité a adopté les comptes de l'année 2014 dans sa séance du 18 mai 2015 et le rapport de gestion le 1er juin 2015; elle a l'avantage de vous les transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

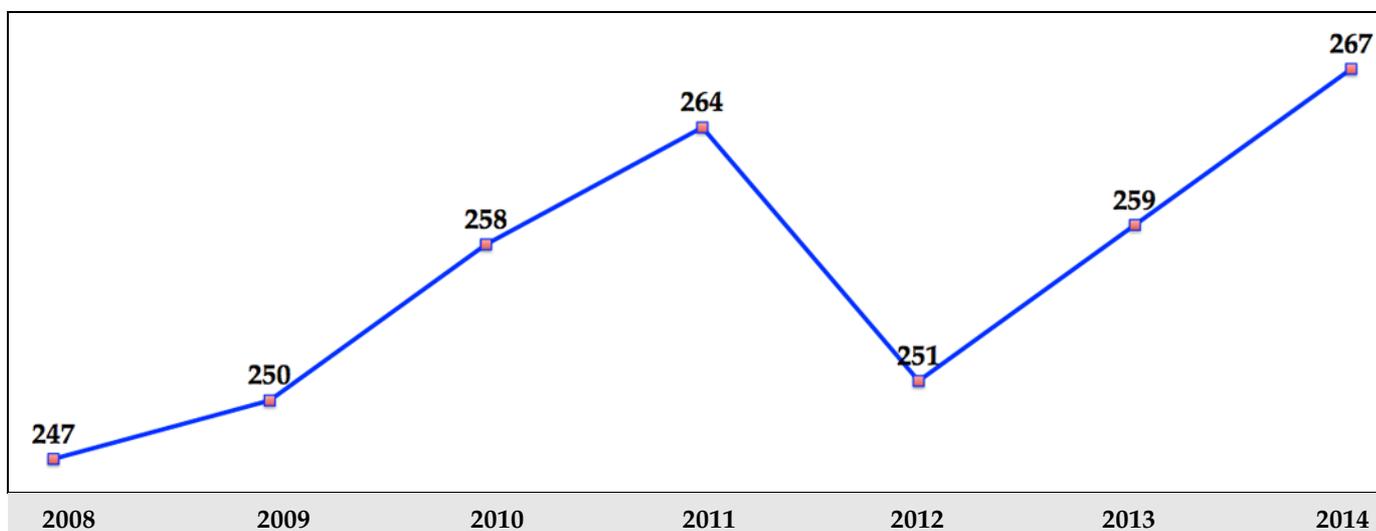
La Municipalité a tenu ses séances les lundis soir à 18h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général les statuts de l'Association des communes de Broye-Vully relatifs à l'organisation de la Protection civile, le rapport de gestion des comptes 2013, l'arrêté d'imposition 2015 et le préavis lié au budget de l'année 2015.

Au 31 décembre 2014, la population de notre Commune se chiffrait à 267 habitants; 242 Suisses et 25 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

Après une progression régulière depuis 2008, la population a diminué en 2012, mais le nombre de résidents a augmenté ensuite en 2013 et en 2014. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre de chaque année :



Résultats de l'exercice 2014

Le budget pour 2014 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 18 décembre 2013 prévoyait un excédent de charges de CHF 68'170.— A la clôture de l'exercice 2014, on note un excédent de revenus de CHF 8'951.30 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 100'000.—.

Comptes de fonctionnement de la Commune de Trey en 2014

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	108'179.60	10'586.25	-97'593.35
2. Finances	149'398.23	814'975.22	665'576.99
3. Domaines et bâtiments	132'682.91	86'129.40	-46'553.51
4. Travaux	276'417.97	132'224.64	-144'193.33
5. Instruction publique	93'161.20	4'330.00	-88'831.20
6. Police	33'029.60	3'873.75	-29'155.85
7. Sécurité sociale	122'604.—	5'145.20	-117'458.80
8. Services industriels	164'235.85	31'396.20	-132'839.65
Totaux	1'079'709.36	1'088'660.66	8'951.30

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 8'951.30, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

Principaux revenus d'impôts extraordinaires en 2014

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	56'173.60
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	13'367.92
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net	8'658.65
21.404	Droits de mutations	5'010.—
22.452.1	Impôt récupéré après défalcation	5'530.66
352.424	Gains immobiliers	12'372.30
Total		101'113.13

1 Administration générale

Ce chapitre fait état de peu de différences entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 11.300, *Rétribution de la Municipalité* : CHF 7'126.70
- le compte 11.310.1, *Imprimés, fournitures de bureau* : CHF 5'997.20, dont CHF 1'417.55 pour des licences informatiques;

- le compte 11.311, *Achat mobilier et machines* : CHF 10'194.25; dans ce poste, mentionnons :
 - acquisition d'une armoire murale au greffe : CHF 4'925.85;
 - réfection des tableaux d'affichage (piliers publics) : CHF 2'266.45;
 - acquisition d'un ordinateur et de divers logiciels pour la bourse : CHF 2'343.60;
- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 4'188.15;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études*, fait principalement état de trois factures :
 - CHF 2'500.— : honoraires de la fiduciaire;
 - CHF 6'485.— : pré-étude de faisabilité de la fusion (communes de l'ASIPE).

Notons encore que

- la *ristourne versée au canton pour les transports publics* (compte 11.351.2) coûte CHF 5'682.60;
- au compte 11.431, *Emoluments*, le prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol (0.7 centimes/kWh) rapporte CHF 7'650.25.

2 Finances

Aux recettes, nous relevons dans les rubriques « impôts » et « taxes », les points suivants :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
Impôts	sur le revenu	412'498.32	360'000.—	416'173.60
	sur la fortune	43'766.73	33'000.—	46'367.92
Total		456'265.05	399'000.—	462'541.52

- au chapitre des revenus liés aux transactions immobilières, notons quatre rentrées dont les montants sont exceptionnels :
 - compte 21.401.1, *Impôt sur le bénéfice net* : CHF 10'658.65
 - compte 21.404, *Droits de mutations* : CHF 10'010.—
 - compte 21.409, *Impôt récupéré après défalcation* : CHF 5'530.66
 - compte 21.441, *Gains immobiliers* : CHF 13'372.30
 Ces revenus cumulés se montent à : **CHF 39'571.61.**

Les amortissements du patrimoine administratif de 2014 se répartissent comme suit :

Compte	Intitulé	Amortissement	Solde au 31.12
9141	STEP	4'000.—	35'518.30
9141.1	Service des eaux (potables)	6'000.—	21'379.25
9141.2	Réseau d'égouts	25'000.—	297'993.90
9141.5	Eclairage public	1'500.—	29'986.15
9141.7	Réfection de la route	52'000.—	1'049'238.57
9143.1	Bâtiment communal	30'000.—	279'287.60
9144.1	Pré de Prin*	107'000.—	58'131.85
	Total :	225'500.—	1'771'535.62

*) Un amortissement extraordinaire de CHF 100'000.— a été effectué dans le compte 9144.1, *Pré de Prin*.

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 1'934'000.— (contre CHF 2'086'000.— au 31 décembre 2013); cela représente un endettement de CHF 7'243.45 par habitant. Ils se répartissent ainsi :

- hypothèques regroupées : CHF 570'000.— au 31.12.2013 : CHF 670'000.—
- hypothèques réfection de la route : CHF 1'364'000.— au 31.12.2013 : CHF 1'416'000.—

Pour mémoire, rappelons que le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'441'876.—; ce montant correspondait au montant de la dette hypothécaire en décembre 2011.

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (compte 9220.2) : CHF 11'100.21;
- les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7) CHF 33'705.20.

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 140'320.— du fonds de péréquation. Cependant, nous avons versé CHF 38'950.— pour rattrapage de l'année 2013; pour honorer cette facture, nous avons viré 38'0960.— du compte 9259.1, *Provision péréquation et facture sociale*, constitué le 31 décembre 2013.

Enfin, rappelons au passage que le fonds de péréquation, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'108.40 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir. (compte 31.423.1, *Location antenne*).

La Commune de Trey participe au Réseau écologique de Châtonnaye-Torny-Trey à hauteur de CHF 1'000.— par année (compte 31.352, *Cotisation à association*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 13'591.20 (CHF 17'000.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est prise en charge par le Groupement forestier.

35. Bâtiments communaux

Le budget allouait une somme de CHF 48'000.— au chapitre de l'*entretien* (compte 351.314); nous avons dépensé CHF 48'494.15 pour honorer les factures suivantes :

- installation d'un adoucisseur d'eau : CHF 6'856.90
- peinture des locaux du greffe et de la salle de municipalité : CHF 2'989.50
- remise en état des bacs à fleurs : CHF 1'386.30
- travaux de ferblanterie sur le toit (velux) : CHF 5'745.00
- installation de connexions Internet dans deux appartements : CHF 580.—
- réfection du mur de soutènement à l'arrière du bâtiment CHF 28'650.00
- entretien d'appareils électroménagers CHF 1'529.90

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 1/2 pièces, 2 x 3 1/2 pièces, un loft et un studio) ont rapporté CHF 54'600.—; la location de la grande salle à des privés a amené CHF 2'450.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte en 2014 à CHF 30'000.—.

Le **Café du Soleil** a été vendu le 31 août 2013; cependant, le remplacement de la ventilation, entrepris en 2011, n'a pas été facturé durant l'exercice correspondant; la facture s'élevant à CHF 5'008.— nous est parvenue en 2014. Par ailleurs, la taxe d'épuration correspondant aux huit premiers mois de 2013 (CHF 624.—) a été prise en charge par la Commune, propriétaire de l'Auberge durant les huit premiers mois de 2013.

Au **temple**, les charges, se montant à CHF 2'469.85, concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses (CHF 171.40) concerne les primes d'assurances.

Quant aux **hangars des pompiers**, ils rapportent CHF 1'500.— (location de la loge des pompiers de Trey) contre CHF 610.45 de charges.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- **Déneigement** (compte 43.313.3) : CHF 2'752.05 contre CHF 6'946.70 en 2013;
- **Entretien du réseau routier** (compte 43.314.1) : CHF 1'369.48 (CHF 10'000.— au budget...) :
 - remplacement d'un signal à proximité du point d'eau de Malafin : CHF 654.48.
- **Canalisation** (compte 43.316) : CHF 9'990.20 (CHF 30'000.— au budget) :
 - réparation d'un collecteur : CHF 8'109.20;
 - divers curages : CHF 1'881.—

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, **Amortissement éclairage public** : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, **Amortissement Route** : CHF 52'000.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, **Traitement du personnel**) a coûté CHF 490.— (CHF 1'000.— au budget).

45. Ordures ménagères et décharge

Le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle loi cantonale sur les déchets est entrée en application : elle prévoit que l'ensemble des coûts liés à l'élimination des déchets ménagers et valorisables doivent être couverts par les taxes. Les **frais de ramassage** (compte 45.318.8) ont été un peu plus élevés que ce qui avait été budgété : CHF 16'783.10 contre CHF 13'000.—.

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.318.8, **Four d'incinération**), a coûté CHF 2'951.10; CHF 2'896.15 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, **Rbt de privés**).

La vente de sacs officiels (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 605.—.

La commune de Payerne nous a rétrocédé CHF 2'272.85 sur le décompte 2013.

Pour équilibrer le résultat de ce chapitre, CHF 2'983.20 ont été prélevés sur le compte 9280.45, *Fonds affecté ordures ménagères*; le solde de ce dernier est ramené à CHF 0.—.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Le compte 461.314.1, *Entretien de la STEP* a coûté CHF 55'327.95; il fait état de plusieurs rubriques dans la colonne des charges :

- divers remplacements de matériel hors d'usage :
 - moteur de la soufflante : CHF 1'292.10;
 - sonde dans le bassin d'accumulation : CHF 2'413.80;
- remplacement du tamis-presse (prévu dans budget) :
 - acquisition et installation du tamis-presse : CHF 45'314.20;
 - branchements électriques CHF 751.—;
 - modifications dans l'armoire de commandes : CHF 3'109.30.

CHF 36'000.— ont été prélevés sur le compte 9280.465, *Réserve affectée épuration*; le solde de cette réserve est ramené à CHF 26'000.—.

Les prestations du conseiller technique de l'exploitant coûtent CHF 4'000.— par an.

Nous avons livré 240m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 10'995.45 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues, il a coûté CHF 2'860.— (compte 461.318.4, *Transports des déchets*).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Middel*) à hauteur de CHF 33'858.14 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (377 sur 625, soit 60.3%).

Enfin, l'étude de régionalisation du traitement des eaux usées a coûté CHF 2'860.40 (461.318.9, *Etude STEP régionale*).

Au chapitre de l'*entretien des égouts* (compte 462.314.1), il faut relever le coût astronomique des travaux de réparations que la municipalité a dû entreprendre dans les deux stations de pompage : CHF 20'436.45 (compte 462.314.1, *Entretiens égouts*), alors que CHF 5'000.— avaient été inscrits dans le budget pour ce poste.

A ce montant s'ajoutent encore CHF 25'000.— d'amortissements administratifs (cf. point 2 supra).

47. Cours d'eau et digues

Ce chapitre ne fait état d'aucune écriture alors que CHF 2'400.— de charges avaient été budgétés.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 93'161.20. Elles sont stables, puisqu'elles ne diffèrent que de CHF 406.55 (en plus) par rapport à celles de 2013.

6 Police

61. Corps de police

La Commune a honoré une facture de CHF 15'561.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351); ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

62. Contrôle des habitants

Dans ce chapitre, relevons que cet office a prélevé des émoluments pour un montant de CHF 2'872.— alors que le Service de la population (SPOP) a facturé CHF 1'528.10 pour l'établissement des papiers (cartes d'identité, permis, etc.).

64. Service des inhumations

Une seule facture a été comptabilisée au Service des inhumations : CHF 250.— ont été portés au débit du compte 64.314.15 pour honorer le forfait annuel d'occupation de la chambre mortuaire de l'HIB.

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS Broye-Vully (compte 65.352.1, *Participation SDIS Broye-Vully*), qui se monte à CHF 7'260.75.

Pour équilibrer le résultat de ce chapitre, CHF 1'001.75 ont été prélevés dans le compte de réserve (9280.65, *Fonds affecté service du feu*).

66. Protection civile

Notre Commune a participé à hauteur de CHF 4'466.65 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *Participation ORPC Broye-Vully*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 79'830.—.

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- *Service social* (compte 71.351) : CHF 20'280.40;
- *ARAJ* (compte 72.352) : CHF 15'835.50;
- *Centre social régional* (compte 72.352.1) : CHF 6'417.95.

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2013, CHF 323.— nous ont été ristournés (compte 72.451, *Péréquation décompte année précédente*). De même, CHF 4'822.20 ont été versés par l'ARAJ et l'ARAS (compte 72.452, *Ristourne des communes et assoc.*).

8 Services industriels

Nous avons acheté quelque 24'400 m³ d'eau à la Commune de Torny, pour un montant de CHF 36'612.50 (compte 81.312, *Achat d'eau*).

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 27'096.20 (compte 81.435, *Vente d'eau*).

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 11'697.75 alors que nous avons budgété CHF 18'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

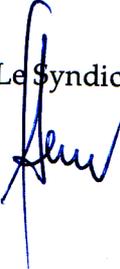
- diverses remises en état sur le réseau CHF 9'075.85
- acquisitions et réfection de compteurs d'eau CHF 997.65
- inspection du réseau d'eau (pertes) CHF 1'107.—

Aux amortissements ordinaires de CHF 6'000.— (81.331.1 *Amortissement*) et CHF 7'000.— (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*) s'ajoute un amortissement extraordinaire de CHF 100'000.— (81.332, *Amortissement supplémentaire*).

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui œuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic  La Secrétaire 



The seal of the Municipality of Trey is circular with the text 'MUNICIPALITE DE TREY' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield is a banner with the words 'LIBERTE PATRIE'.